



Contrat souscrit en ligne

Par **vangol00**, le **14/05/2014** à **20:45**

Bonjour :)

Je souhaite renoncer à un contrat souscrit en ligne. Puis-je me rétracter et sous quel délai ?

Par **minari**, le **14/05/2014** à **21:04**

bon jour

Le délai de rétractation dépendra de la manière dont vous avez souscrit votre contrat de mutuelle :

- Si vous êtes démarché à votre domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours à compter de la signature du contrat pour renoncer. Cette règle s'applique si le professionnel se déplace à votre domicile, même à votre demande.
- Dans le cadre de la vente à distance, le souscripteur dispose d'un droit de renonciation de 14 jours calendaires révolus, sans motif ni pénalités dans les conditions prévues par l'article L 112-2-1 du code des Assurances.
- Il n'y a pas de délai de renonciation lorsqu'il s'agit d'une souscription d'une mutuelle en agence.

Je vous conseille de faire un devis mutuelle gratuitement sur :

<http://www.choisirassurance.net/comparatif-assurance-sante.php>[smile36]

Par **janus2fr**, le **15/05/2014** à **09:16**

Bonjour minari,

Etes-vous devin ? vangol00 ne nous indiquant pas sur quoi porte ce fameux contrat, vous, vous y voyez tout de suite une mutuelle !

Ou bien est-ce juste pour insérer votre publicité ???

Par **minari**, le **16/05/2014** à **16:44**

nn ms plusieurs questions qui demande un contrat en linge s'adresse la mutuelle

Par **Caaretto**, le **22/06/2014** à **20:03**

Bonjour,

Pour bien choisir ta mutuelle santé, il faut d'abord établir tes besoins et ton budget. Lorsque tu connais tes besoins et ton budget, tu peux t'adresser à un comparateur de mutuelle.

L'avantage avec les comparateurs c'est qu'ils te permettent d'avoir accès à plusieurs offres détaillées rapidement, gratuitement et sans aucun engagement de ta part. Je te recommande celui ci : <http://www.comparateurmutuelle.org>

Bon courage dans tes recherches!